



## CONTRIBUTION CGT AU DEBAT DU CESER PAYS DE LA LOIRE SUR LA REFORME TERRITORIALE

Au terme de plusieurs mois de tractations entre le Président de la République, le Gouvernement, les groupes parlementaires et les associations d'élus, au premier rang desquelles l'Association des Régions de France (ARF), le Président de la République a tranché.

Le nombre de régions passera de 22 à 14, les métropoles sont confirmées, l'intercommunalité, les métropoles, voire les régions, se substitueront progressivement aux Conseils généraux, les Préfets de région voient leurs prérogatives élargies, les Préfets de départements et les administrations d'Etat dans les départements sont maintenus mais leurs missions restent à déterminer.

La CGT conteste la forme et le fond de cette réforme structurelle qui va durablement impacter les conditions de vie et de travail des salariés, actifs, en recherche d'emploi ou retraités.

Sur la forme, la CGT ne peut accepter l'opacité dans laquelle est conduite cette réorganisation majeure des prérogatives respectives de l'Etat et des collectivités locales. Elle ne peut admettre qu'une nouvelle géographie affectant, dans un premier temps, les régions puis les départements soit dessinée sans que les organisations syndicales confédérales de salariés et, plus largement la société civile soit consultée sur les objectifs poursuivis et leur traduction dans l'organisation des pouvoirs.

Jamais une telle refonte institutionnelle n'a été menée sans une longue phase préalable de consultations, voire de négociations, portant sur ses ambitions et ses finalités, sur ses conséquences économiques et sociales, sur les transitions à opérer. De manière précipitée, surréaliste et empirique, des Présidents de Conseils régionaux, individuellement ou en groupes, ont saisi les CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) à émettre des avis sur les redécoupages éventuels des régions dans des délais ne permettant pas les réflexions de fond. N'ont-ils pas cherché à instrumentaliser la société civile pour servir leurs desseins individuels ? Quelles suites vont-ils réserver à ces demandes maintenant que la carte est redessinée ? Est-il nécessaire de rappeler

la cacophonie concernant les annonces pour notre région ? La question des frontières régionales, si elle suscite des débats passionnés notamment en Loire-Atlantique ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt de cette réforme d'ampleur.

Sur le fond, la CGT conteste les finalités de cette nouvelle architecture institutionnelle. Elles s'inscrivent dans la logique mortifère de l'austérité et de la compression des dépenses publiques qui affectent toutes les administrations publiques : Etat, collectivités locales et hôpitaux... et, plus généralement, tous les services publics. Elles répondent aux vœux de la Commission européenne qui reste vigilante sur la mise en œuvre du programme de stabilité imposé à tous les Etats dont la France. L'accélération dans la mise en œuvre de cette réforme et l'absence de démocratie sociale et citoyenne dans son élaboration puisent leurs racines dans la recherche de financement des 50 milliards d'euros du « Pacte de responsabilité », dont 11 milliards d'économies demandées aux collectivités locales. Réduire les dotations des collectivités c'est réduire la capacité d'investissement public dont elles sont le premier moteur. 70 % de l'investissement public sont portés par les collectivités. Réduire leur capacité d'investissement sur les territoires c'est aggraver le chômage (+ 5,8 % sur un an en région Pays de la Loire toutes catégories confondues ; repli de l'emploi salarié de 0,3 % en 2013 sur notre région, notamment dans les secteurs de la construction avec - 3,4 % le plaçant en nombre de salariés à son niveau le plus bas depuis 2006). Cette compression de la dépense publique et les réorganisations de services auront des conséquences sociales et professionnelles sur les fonctionnaires et les agents publics touchés de plein fouet. Par ailleurs, quels sens et contenu donner à la création de « maisons de services au public » dans un contexte de réduction des moyens dévolus aux services publics ? Pour la CGT, il s'agit d'ouvrir encore plus largement le service public aux entreprises privées avec le risque réel d'une dégradation des services rendus aux usagers alors que la qualité des services publics français est un facteur d'attractivité et de résistance à la crise. Une nouvelle fois, ce sont les salariés et les populations qui vont subir la satisfaction des désidératas du patronat et des actionnaires.

La nomination d'un nouveau Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, directement rattaché au Premier Ministre, confirme la volonté du Gouvernement de gérer la France comme une entreprise au service des grandes entreprises.

Cette réforme porte en germe des options stratégiques « régionalistes » s'inscrivant dans une mise en concurrence des territoires dans le jeu de la compétition économique mondiale. La métropolisation participe à cette mise en

concurrence avec la concentration des moyens de l'intervention publique sur quelques territoires d'excellence.

Alors que la solidarité entre les espaces urbains et ruraux doit être prise en compte, alors que la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle explosent du fait d'un chômage exponentiel, les services publics de proximité et le tissu associatif œuvrant dans ce champ voient leurs moyens d'intervention réduits. Quel bilan et devenir du plan de lutte contre la pauvreté ? La perspective de doter les futures régions de pouvoirs réglementaires étendus, sans précision sur le contenu et le périmètre, fait craindre un accroissement des mises en concurrence. D'ores et déjà, des voix s'élèvent pour revendiquer un « SMIC régional ».

Pour la CGT, les questions afférentes à l'organisation des compétences sur un espace territorial et à la redéfinition des prérogatives respectives entre l'Etat, ses services déconcentrés dans les territoires et les collectivités locales doivent avoir pour fil conducteur la réponse pérenne aux besoins sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Ambitionner un aménagement solidaire des territoires suppose de prioriser la coopération et la mutualisation à l'opposé des mises en concurrence, des balkanisations entre des espaces urbains drainant les richesses et des espaces ruraux voués à la désertification. Cette vision appelle un Etat stratège, développeur et opérateur, garant de l'intérêt général, de l'effectivité des droits fondamentaux, de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale.

La CGT considère que l'Etat doit développer les filières industrielles et favoriser, sur tout le territoire, le déploiement de services publics de qualité en termes de transport, de logement, de formation initiale et professionnelle, d'enseignement supérieur, d'innovation, de santé..., qui assure l'égalité d'accès et de traitement sur tout le territoire national, la continuité et l'adaptabilité et qui permette un développement économique pour le progrès social.

Sur notre région, l'emploi industriel recule plus fortement en 2013 qu'en 2012 (-1,1 % contre -0,2 %). Depuis plusieurs années, la CGT se bat contre la casse industrielle et pour une politique industrielle avec une répartition des richesses créées en faveur de l'investissement productif, de la recherche et développement, de l'emploi et non pas pour satisfaire les actionnaires et la spéculation. Quelle ambition industrielle et sociale pour nos territoires ?

La question de la fiscalité est la grande absente de ce projet de loi. Pour être efficace, les politiques publiques ne peuvent se résumer à la baisse systématique

et aveugle des dépenses. Réforme après réforme, le système fiscal français est devenu totalement inefficace et injuste. La CGT revendique une transformation en profondeur du système fiscal en apportant des réformes structurelles importantes aux différents impôts.

Enfin, dans le cadre d'une réforme territoriale, la CGT estime que la démocratie sociale doit pouvoir s'exercer à tous les niveaux territoriaux et se traduire par des dispositifs et des droits nouveaux. Par exemple, quelle place pour les organisations syndicales confédérales de salariés dans les conférences territoriales ?

En conclusion, pour la CGT, la question de l'organisation des compétences et de l'espace territorial doit se poser non pas dans une logique de libéralisation accrue mais à partir de la réponse aux besoins économiques et sociaux en s'appuyant sur l'intelligence des territoires, l'organisation de chaque collectivité, dans un cadre de mutualisation, de coopération plutôt que d'opposition, de concurrence ou d'attribution de tel ou tel pouvoir. Elle doit correspondre à une vision territoriale du développement qui ne soit pas explosée entre les espaces urbains et les espaces ruraux. Elle doit répondre au service de l'intérêt général avec quatre conditions :

- servir un projet économique et social ambitieux permettant un développement humain durable ;
- viser et s'appuyer sur une conception renforcée de la démocratie, y compris pour la démocratie sociale ;
- assurer un développement équilibré des territoires ;
- bénéficier d'un financement adapté.

Or, force est de constater que ces 4 conditions ne sont pas réunies.

La CGT partage, comme le Président de la République, l'idée que la réforme territoriale est un « sujet important pour l'avenir du pays ». Raison de plus pour que la concertation et la démocratie sociale et citoyenne soient privilégiées.

Angers le 17 juin 2014